

EMBARGO AU VENDREDI 23.09.2022 – 11H00

« Mon Dossier Santé » s'ouvre à l'ensemble de la population neuchâteloise

« Mon Dossier Santé », le dossier électronique du patient neuchâtelois, sera accessible à l'ensemble de la population neuchâteloise dès le 26 septembre 2022. Un accompagnement privilégié est prévu notamment pour les personnes les moins à l'aise avec l'informatique. Ce déploiement fait suite au bilan positif du projet de soins coordonnés lancé en novembre dernier avec des patient-e-s diabétiques.

Dès le 26 septembre 2022, la population neuchâteloise aura la possibilité d'ouvrir son dossier électronique selon deux processus distincts et complémentaires. Afin d'assurer une flexibilité maximale aux personnes à l'aise avec les outils informatiques un processus entièrement en ligne est disponible sur mondossiersante.ch et sur le Guichet Unique. En complément et avec pour objectif d'assurer un accompagnement de proximité de la population, des stands fixes d'enregistrement seront ouverts au sein du RHNe dans les halls des sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds du lundi au vendredi. Des stands mobiles seront progressivement mis en place dans les cabinets médicaux, pharmacies, centres commerciaux et certaines communes (planning disponible sur mondossiersante.ch/)

Bilan positif du projet de soins coordonnés

Le 1^{er} novembre 2021, « Mon Dossier santé » a lancé un projet de soins coordonnés autour des patient-e-s diabétiques en collaboration avec une cinquantaine de prestataires de soins. Malgré une nouvelle vague COVID-19 à l'hiver 2021-2022, ces derniers ont participé activement au projet et plus de 150 patients ont ouvert leur dossier électronique. Les quelques 400 documents déposés et 800 connexions sur la plateforme « Mon Dossier Santé » attestent d'une utilisation importante et régulière des professionnel-le-s de la santé mais aussi et surtout des patient-e-s.

« Mon Dossier Santé » connecté dans le réseau de santé neuchâtelois

« Mon Dossier Santé » a franchi une nouvelle étape le 22 août 2022, avec le raccordement du système informatique interne du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) à la plateforme. Lorsqu'une patient-e a un dossier électronique, les principaux documents relatifs à la prise en charge tels que la lettre de sortie de l'hôpital, l'ordonnance ou le rapport de physiothérapie sont automatiquement déposés dans « Mon Dossier Santé » dans les 24 heures qui suivent leur validation. Ils deviennent donc accessibles aux prestataires de soins impliqués dans le suivi de la prise en charge médicale, mais aussi au patient lui-même. Les travaux d'interconnexion se poursuivent avec d'autres prestataires de soins. Ainsi, les résultats de laboratoire provenant d'admed seront disponibles d'ici à la fin de l'année 2022 et le logiciel le plus utilisé par les cabinets médicaux neuchâtelois, sera également raccordé dans les prochains mois.



« Mon Dossier Santé » pour tous !

Parce que « Mon Dossier Santé » est utile à toutes et tous, et notamment aux personnes en situation de fragilité ou confrontées à un contexte délicat, des partenariats sont en cours de développement avec plusieurs associations de patient-e-s. En outre, des actions très concrètes sont déjà programmées avec ProSenectute Arc jurassien où « Mon Dossier Santé » sera présenté dans le cadre des ateliers Cyberthé à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en novembre prochain. Des actions vont également être mises en place avec d'autres associations telles que la Croix-Rouge neuchâteloise, Info Entraide, la Ligue pulmonaire neuchâteloise, ou encore la Ligue neuchâteloise contre le cancer.

Le dossier électronique du patient devrait pouvoir contribuer à terme, à une utilisation plus ciblée des ressources du système de la santé, notamment en permettant une meilleure coordination entre les différents professionnels de la santé et en évitant certaines redondances dans les traitements.

Neuchâtel, le 23 septembre 2022